

Lettre d'Eduard Ludwig à Jacques-Camille Paris (Vienne, 11 juin 1951)

Légende: Le 11 juin 1951, Eduard Ludwig, président du Conseil parlementaire autrichien du Mouvement européen et envoyé extraordinaire du gouvernement autrichien auprès du Conseil de l'Europe, adresse à Jacques-Camille Paris, secrétaire général du Conseil de l'Europe, une lettre dans laquelle il évoque notamment la possibilité de faire participer, en qualité d'experts, des délégués autrichiens aux réunions des commissions de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. Political Relations with Austria Vol. 1, 1949, 712/030.

Copyright: (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_d_eduard_ludwig_a_jacques_camille_paris_vienne_11_juin_1951-fr-a0f989c5-6381-44cf-b1a7-45890a8ab57b.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre d'Eduard Ludwig à Jacques-Camille Paris (Vienne, 11 juin 1951)

Eduard Ludwig

DÉPUTÉ

Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire

Président de la commission des Affaires étrangères à la Chambre des députés

Président du Conseil parlementaire autrichien du Mouvement européen

Vienne, le 11 juin 1951.

Monsieur le Secrétaire général,

Le 12 mai 1951 au secrétariat du Conseil de l'Europe vous aviez eu l'amabilité d'accorder un entretien aux députés autrichiens MM. Ludwig et Pittermann, qui étaient accompagnés du consul autrichien M. Jennewein. Cet entretien portait sur la possibilité d'une invitation des délégués autrichiens à assister aux différentes réunions des commissions de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe en qualité d'experts. Le Conseil parlementaire autrichien du Mouvement Européen a fait cette proposition sur une résolution unanime de ses membres, se basant sur le fait que l'ordre du jour de la session d'automne du Conseil de l'Europe et les différents sujets qui seront traités dans les différentes commissions sont avant tout de nature économique et sociale. Mais il y a aussi un grand nombre d'autres questions, dont la solution intéresse l'Autriche tout particulièrement. Le délégué autrichien auprès de la conférence du Comité International du Mouvement Européen à Bruxelles M. Eduard Ludwig, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, membre du Parlement autrichien, a déjà traité cette question lors d'un entretien avec le Président Spaak. Il a été décidé que cet entretien aura une suite à Strasbourg. Malheureusement ceci n'a pas été possible puisque M. le Président Spaak était malade pendant le séjour des délégués autrichiens.

Il sera peut-être nécessaire de vous donner, Monsieur le Secrétaire général, un bref aperçu de l'organisation interne du Mouvement Européen en Autriche. Au centre des travaux du Mouvement Européen en Autriche il y a le Conseil parlementaire autrichien du Mouvement. Celui-ci se compose de 22 membres nommés en nombre égal par chacun des deux partis de la coalition gouvernementale, c'est-à-dire du Parti Populaire (Österreichische Volkspartei) et du Parti Socialiste. De cette centrale dépendent 3 commissions, la commission économique et sociale, la commission culturelle et la commission juridique. Dans une des dernières sessions on a proposé de créer également une commission s'occupant des questions concernant la jeunesse mais ces pourparlers n'ont pas encore abouti à un résultat.

Vous pourriez maintenant, Monsieur le Secrétaire général, poser à juste titre la question pourquoi l'Autriche ne participe pas au Conseil de l'Europe en qualité d'Etat puisqu'elle remplit toutes les conditions d'admission notamment l'existence d'un ministère des affaires étrangères. Je n'ai pas besoin de dire d'avantage à vous, Monsieur le Secrétaire général, un des meilleurs connaisseurs de la politique européenne, concernant les difficultés qui s'opposent à cette entrée. La situation est tout autre pour le Conseil parlementaire autrichien du Mouvement Européen, et le Parlement autrichien a déjà fait les démarches nécessaires pour prendre contact avec les mouvements paneuropéens. Un des moyens les plus efficaces à cette fin nous semble la participation des délégués autrichiens en qualité d'experts. Veuillez, Monsieur le Secrétaire général, traiter cette proposition que nous avons déjà discuté à vive voix. En plus je vous prie de bien vouloir soumettre cette proposition au Président Spaak. Nous serons heureux si à la session d'octobre du Conseil de l'Europe des experts autrichiens pourraient déjà être en fonction.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, avec mes remerciements anticipés, l'expression de ma considération très distinguée.

Monsieur

P. Paris

Secrétaire général du Conseil de l'Europe

Maison de l'Europe

Strasbourg

